



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-110

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2022

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	20	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	8		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	31/III/2022	L'an 2022, le 13 avril à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis salle Dejean à Pompignac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	01/IV/2022		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Céline DELIGNY ESTOVERT**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses		Roselyne DIEZ
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Annie MUREAU LEBRET
Hélène LE ROUX	Pompignac		Gérard SEBIE
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses		Patrick BONNIER
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le **19 avril 2022**

N° 2022-110**Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 2 février 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 14 avril 2022

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 2 FEVRIER 2022**

L'an 2022, le 2 février à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle du Reflet à Tresses sous la présidence de Christian Soubie.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le conseil communautaire désigne Christophe Viandon, conseiller départemental du Canton de Créon, en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun conseiller communautaire n'a signalé avant la séance pouvoir se trouver en situation de conflit d'intérêt. Il renouvelle en séance cette demande utile à la protection des élus. Personne ne se manifeste.

Ordre du jour :

1	Délibération portant adoption du schéma directeur vélo des « Coteaux Bordelais » - Plans d'actions 2022-2026 Le Président exprime sa satisfaction à présenter le schéma directeur vélo des Coteaux bordelais. En 1 an, la Communauté de communes et les communes ont su produire un document structurant dont la mise en œuvre pourra changer
---	--

profondément les modes de déplacements du quotidien et donc la vie des habitants des coteaux. Les élus, des usagers, les habitants ont été associés et consultés : une réunion publique le 14 octobre dernier ; deux réunions de la commission les 4 mars 2021 et 26 janvier 2022 ; de multiples réunions avec les référents communaux qui ont eux-mêmes associé divers acteurs comme le club cyclo de Tresses... C'est un véritable travail d'équipe qui a permis d'aller aussi vite et aussi loin.

Christian Soubie souligne que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » et ses communes ont décidé de faire des déplacements actifs, et notamment le vélo, une des priorités du mandat en cours.

Le Président rappelle que le vélo est un outil majeur d'amélioration des conditions de vie. Il apporte comme les autres modes de déplacement actifs un bénéfice positif pour la santé de tous (plus d'activité et moins de pollution...), il apporte des solutions alternatives améliorant le cadre de vie (bruit, pollution, congestion, consommation et imperméabilisation d'espaces, convivialité ...), sans oublier les économies possibles.

Christian Soubie relève que la particularité de ce schéma des Coteaux bordelais est d'impliquer plusieurs acteurs institutionnels. La mise en œuvre va nécessairement engager les divers gestionnaires de voirie : les communes, la Communauté de communes et le Département. La cohérence implique une bonne coopération entre tous ces acteurs.

Le Président indique que la stratégie d'intervention vise à la fois :

- Les déplacements à l'échelle intercommunale et hors du territoire communautaire : il s'agit d'aménager en sécurité des itinéraires structurants et de prévoir des espaces de partage des usages pour des déplacements plus longs en évitant les ruptures et les discontinuités à terme ;
- Les déplacements à une échelle communale et inter-quartiers pour des trajets plus réduits, plus de proximité du quotidien pour lesquels une part importante des interventions relèveront du partage des voies et de l'abaissement de la vitesse pour offrir un usage plus sécurisé et pacifié.

Le Président remercie Hans Kremers, consultant en mobilités actives pour l'excellent travail d'impulsion et d'accompagnement qui a été le sien pendant un an auprès des élus du territoire. Il l'invite à présenter le projet de schéma vélo des Coteaux Bordelais et précise que le diaporama sera joint au présent compte rendu.

Hans Kremers indique que la pratique actuelle est très faible pour le vélo sur les Coteaux (env. 1% des déplacements ; contre 14% à Bordeaux centre). Il rappelle que la France est au 25^{ème} rang européen pour l'usage du vélo. Il souligne que la marge de progression est évidente. Hans Kremers constate que les adultes utilisent essentiellement le vélo pour les loisirs et que la pratique est plus fréquente chez les jeunes.

Hans Kremers note que si le territoire est assez vaste, il n'en reste pas moins vrai que les distances sont faibles entre les diverses zones de densité ou de services. Or, il y a peu d'usagers du vélo. Il donne plusieurs raisons à ce fait :

- Les voiries structurantes sont très fréquentées par les automobiles et les camions.
- La vitesse est un obstacle à la mixité. Il indique qu'au-delà de 50km/h la gêne est énorme pour les cyclistes et que pour assurer le développement du vélo, le régime des 30km/h est nettement plus favorable.
- Certains aménagements pour contraindre les voitures créent des nuisances pour les usagers des vélos. Toutefois, il note les efforts existant sur le territoire pour apaiser la circulation. Il indique qu'il ne faut pas hésiter à poursuivre la démarche en intégrant à chaque fois la dimension vélo.
- Les points de stationnement sécurisés qui sont déficitaires

Ce schéma doit permettre d'augmenter progressivement la pratique du vélo en sécurité sur le territoire. Il est possible de passer en 2025 à 4 ou 5% de pratiquants et 10% en 2030 (BM s'est fixée un objectif à 18%)

Hans Kremers précise que les collectivités (cdc et communes) peuvent avoir 2 cibles principales :

- Aller au travail à vélo (Insee indique que 1 200 personnes travaillent sur la commune de résidence or très peu utilisent le vélo) ;
- Aller à l'école à vélo : il y a un fort potentiel vers les écoles et cela sera d'autant plus important avec l'arrivée du collège des Coteaux.

Puis Hans Kremers note qu'il faut aussi penser à faciliter la pratique des cyclistes autour des zones génératrices de déplacements (ZA, pôles administratifs et de services, sport, culture ...)

Hans Kremers présente les différents outils possibles pour faciliter la pratique du vélo. Il tient à souligner qu'un plan vélo ne consiste pas à tracer uniquement des pistes cyclables. Il s'agit là d'une vision ancienne qui a souvent servi à justifier l'inaction au regard des coûts. Au contraire, il invite à utiliser tout le panel d'outils adaptés en prenant en compte la diversité des emplacements et des usages pour être réellement efficace et ainsi développer un projet réalisable dans des délais raisonnables.

Hans Kremers explicite la cartographie (jointe dans le dossier de convocation) qui met en évidence les axes structurants de ce schéma. Il met en exergue les grandes liaisons nord sud et est-ouest et celles vers les équipements centraux du territoire.

Il indique que le réseau projeté sera de 99 km (dont 6 existants) dont un tiers de voie dédiée et un tiers de zone 30. Il rappelle que la généralisation du 30km/h est un véritable outil de sécurisation même en dehors des voies inscrites au schéma.

Hans Kremers souligne l'importance de bien penser au stationnement sécurisé près des zones de vie et près des zones de mobilités.

Hans Kremers note le coût de ce projet qui s'élève à 8 millions. Il rappelle qu'il y a actuellement des possibilités importantes de subventionnement. De plus, il constate que les dépenses peuvent être réparties entre les différents gestionnaires de voirie dont le Département.

Christian Soubie remercie Hans Kremers pour cette présentation très complète et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Axelle Balguerie conteste la démarche inclusive évoquée dans le projet de délibération. Elle estime que ce travail a été mené uniquement avec les référents municipaux sans que les oppositions dans les communes n'aient été associées à l'élaboration du plan.

Elle reproche à la commission communautaire de ne pas s'être réunie avant la réunion publique. Selon elle une remarque n'a pas été prise en compte en ce qui concerne l'avenue de Mélac

De même, la dernière réunion de la commission a eu lieu le même jour que la réunion du conseil municipal de Tresses, empêchant de facto toute prise en compte d'éventuelles modifications.

Selon elle en réunion publique Hans Kremers aurait dit que la CVCB était la plus mauvaise solution or elle constate qu'il en est proposé 4 à Tresses. Pourquoi ? Elle souhaite également savoir si des limitations de vitesse sont prévues sur ces CVCB.

Sur le Chemin de Pétrus, Axelle Balguerie note qu'il existe 4 virages à 90°. Elle estime qu'une CVCB est inenvisageable sur cet axe. Elle doute que des cyclistes, et surtout les enfants osent prendre cette voie dans cette situation

Elle demande si une alternative a été envisagée, notamment en procédant à l'achat du terrain le long du chemin de Pétrus.

Axelle Balguerie met en avant que ces aménagements sont dangereux et qu'il est possible de réfléchir à d'autres solutions.

Elle conteste également les aménagements prévus chemin du Moulin, rue Newton, rue de Beguey...

De plus, Axelle Balguerie souhaite connaître les longueurs dévolues aux différents types d'aménagements sur Mélac. Elle rappelle que lors de la réunion publique, une personne a dit que l'avenue de Mélac présente un vrai danger et qu'il faut y faire des aménagements conséquents, or il n'y a rien de prévu. Elle affirme qu'une partie de l'avenue est frappée d'alignement et que les terrains ont été acquis. Selon elle il y aurait la place pour faire des aménagements dédiés.

Pour Axelle Balguerie la CVCB ne peut être qu'une situation transitoire et que d'autres solutions doivent être envisagées.

Frank Monteil met en avant la qualité du travail accompli. Il rappelle que la Communauté de communes a la chance d'avoir une piste européenne très utilisée et très sécurisée pour aller à Bordeaux (la piste Roger Lapébie). Il souhaiterait que le plan vélo s'en saisisse davantage et prévoit les moyens de connexion sécurisés pour y accéder.

Emmanuel Kersaudy souhaite connaître la souplesse de ce document prospectif et la façon dont il sera possible de le faire vivre dans le temps, par exemple en intégrant une liaison sur la RD entre la route des Gachets et le rond-point du pavillon à Sallebœuf.

Le Président souligne l'importance du travail de terrain qui a été fait par les élus qui ont échangé avec les usagers et les associations. Christian Soubie rappelle que les remarques faites en réunion publique ont été naturellement examinées afin d'établir le document final.

Il observe que les horaires des réunions du 26 janvier ont permis à plusieurs élus de Tresses de participer à la commission communautaire puis un conseil municipal.

Christian Soubie indique n'avoir jamais entendu le consultant ni qui que ce soit affirmer que la CVCB serait la pire des solutions. Il note qu'il faut être vigilant à ne pas prendre pour certitude ce que l'on a envie de croire. Il en va de même avec les putatives emprises foncières à Mélac dont le service urbanisme a indiqué qu'elles n'existent pas.

Le Président invite Hans Kremers à apporter les précisions qu'il juge utiles.

Hans Kremers confirme n'avoir jamais pensé et dit que la CVCB est une mauvaise solution. Au contraire, la CVCB peut donner d'excellents résultats en intégrant une bonne signalétique et en prenant des mesures sur les vitesses des automobiles.

Il note qu'il est toujours possible de suggérer en théorie de meilleurs aménagements, mais qu'ils ne sont pas toujours réalisables en réalité ni surtout rapidement.

Concernant le chemin de Pétrus, Hans Kremers indique que la CVCB est uniquement prévue sur la première partie en ligne droite avec création d'une limitation de zone à 30km/h. Dans la zone de virages le trottoir actuel basculerait en voie verte puisque la dimension est suffisante. Hans Kremers indique qu'il est essentiel de s'inscrire au maximum dans les emprises existantes. D'expérience, il peut constater que les acquisitions augmentent très fortement les coûts et retardent exagérément le rythme des réalisations.

Axelle Balguerie affirme à nouveau la nécessité de procéder à des acquisitions pour élargir l'emprise et assurer ainsi une véritable sécurité. Le Président fait remarquer à Axelle Balguerie qu'elle est personnellement propriétaire de terrains bordant le chemin de Pétrus dont elle demande avec insistance l'acquisition publique. Il rappelle qu'il invite régulièrement, en début de séance, les élus à être attentifs sur les points de l'ordre du jour qui pourraient les concerner personnellement. Aussi, le Président invite Axelle Balguerie à être vigilante au regard de la réglementation sur les conflits d'intérêt.

Hans Kremers note que la visibilité sur le chemin du Moulin sera suffisante puisqu'en parallèle de la CVCB il est préconisé de passer la voie à 30km/h. Ce sera également le cas pour Beguey.

Concernant l'avenue de Mélac, Hans Kremers rappelle qu'il faut trouver un équilibre entre l'idéal et le réalisable. Pour être pertinent, le schéma doit pouvoir relier le bourg à Mélac rapidement or pour aller vite il faut trouver des solutions efficaces et simples. Pour élargir, il faut acquérir voire exproprier c'est-à-dire des années d'attente avant de pouvoir agir.

Hans Kremers souligne que cela pourra naturellement s'envisager plus tard puisqu'un schéma vélo doit vivre. Ce tempo peut également être entendu sur la RD entre Gachets et Pavillon ou entre Carignan et Lapébie.

Le Président remercie Hans Kremers pour ces apports.

Christian Soubie précise qu'un schéma directeur vélo cohérent impose 3 volets d'intervention : Travaux d'aménagement, Services, Pédagogie

En matière de travaux, la Communauté de communes entend très rapidement, dès 2022 et 2023, réaliser la majeure partie des actions sur la voirie de gestion communautaire dont elle a directement la responsabilité et qui ont, par elles-mêmes, une cohérence propre. La Communauté de communes engagera également aussi vite que possible les travaux qui nécessitent des acquisitions ou des négociations avec des partenaires extérieurs (Département ou Métropole).

Ainsi, en phase 1 :

Bonnetan	Allée des Bertrilles	Zone 30 et véloroute
	Route des Gachets	Zone 30
Camarsac	Partie de route de Sallobœuf	
	Partie de chemin de moulin de Lartigues	Zone 30
Carignan	Route de Fargues	Prolongement de l'existant en piste cyclable bidirectionnelle jusqu'au giratoire château, CVCB avec élargissement sur l'emprise actuelle des bas-côtés jusqu'au bourg, Zone 30 en arrivant au bourg
	Rue de Verdun	Voie verte à l'ouest
	Rue Augustin Daureau	Zone 30 et zone de rencontre
	Chemin de Cadène	Zone 30
Croignon	Partie Chemin de Lartigues	Zone 30
Fargues	Guerin / Larquey	Voie Verte (jonction très courte) et piste cyclable bidirectionnelle (entre Giratoire et Clos Larquey) et zone partagée sur Larquey (au sud de Clos Larquey)
	Route des écoles / chemin profond Ouest Route des écoles	en trottoir partagé puis zone 30
Pompignac	Route de Touty / Route de l'Eglise	CVCB + zone 30
Pompignac		
Sallobœuf	Chemin Carmes, Roupic et Labattut	Véloroute et zone 30
Sallobœuf	ND de Patène	Zone 30
Tresses	Chemin de Jolibois	Véloroute et zone 30
	Chemin de Beguey	CVCB
	Avenue de Mélac	Piste cyclable bidirectionnelle en sortie RD936 puis trottoir partagé jusqu'à Peychon
	Chemin du Moulin	CVCB
	Chemin de Pétrus	Trottoirs en usage exclusif piéton et CVCB du Bourg jusqu'en amont du stade (puis maintien de l'existant)
ZA Tresses	Rue Newton	CVCB

Le Président indique que le coût prévisionnel est d'environ 800 K€ HT

Puis il évoque en phase 2 des travaux le long de la RD 115 entre chemin de Brondeau et Chemin de Pétrus ; Tresses et

Carignan de Bordeaux vers Métropole, ZA de Tresses

Christian Soubie souligne que la mise en œuvre du schéma sur les voies communales peut parfois nécessiter une coordination entre les communes pour assurer un phasage cohérent, notamment pour ce qui concerne les connexions.

La mise en œuvre du schéma sur les voies départementales en agglomération et surtout hors agglomération demande un temps plus long de calage et d'intégration dans les programmations d'actions du Département et des politiques de co-financement (au niveau départemental, national...)

Le Président précise que le coût global prévisionnel de ce schéma est de plus de 8 millions d'euros HT dont la moitié sur des voies communales.

Christian Soubie met en avant la volonté de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » de proposer aux communes un accompagnement fort pour leur permettre de réaliser la part des travaux qui leur incombe tant en ingénierie qu'en soutien financier. Il propose que la Communauté de communes apporte un fond de concours aux communes à hauteur de 49% de leur reste à charge HT après octroi des subventions et autres aides. Bien sûr, Christian Soubie rappelle que cet accompagnement financier implique une concertation entre la Communauté de communes et les communes afin d'aboutir à une validation collective des projets bénéficiant de ce soutien.

En matière de services, Christian Soubie note qu'il est impératif d'offrir aux usagers et aux futurs usagers des lieux de stationnement simples, adaptés et sécurisés à proximité des sites desservis (arceaux, box ...) mais aussi des systèmes d'entretien ou de réparation en jalonnement.

De même, Christian Soubie indique qu'en matière de pédagogie, il est indispensable pour créer une culture vélo de transmettre en permanence des informations par tous les moyens possibles (magazine, flyers ..., web, réseaux sociaux, mais aussi sur le terrain). Les actions en direction des écoliers et des collégiens sont prioritaires si l'on veut assurer une nette augmentation de la part modale vélo. Mais les collectivités peuvent aller plus loin dans l'incitation à la pratique de cette nouvelle forme de mobilités avec des formations au bon usage du vélo et au bon entretien de son équipement, des offres de prêts, des aides à l'achat ...

Le Président souligne que cette campagne de pédagogie peut facilement s'exprimer en structurant une plateforme de concertation consacrée au vélo composée de la Communauté de communes, des communes, d'associations usagers, des élèves et de leurs parents, d'entreprises ...

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.

Abstentions : Axelle Balguerie et Florence Allais (par le biais de la procuration donnée à Axelle Balguerie).

Le Président observe que la semaine dernière dans cette même salle la voix de Mme. Balguerie a approuvé le même schéma vélo.

	Le Président escompte la disponibilité de Hans Kremers pour aider à la mise en œuvre concrète du schéma.
2	Délibération portant demande de subvention DETR et DSIL pour la réalisation de plan d'actions communautaires de mise en œuvre du schéma directeur vélo des Coteaux Bordelais – Dossier inscrit au CRTE Pays Cœur Entre Deux Mers Le Président présente le projet de délibération et précise que la mise en œuvre implique que des actions soient menées par la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » sur les voies de gestions communautaires, par les communes pour les travaux qui les concernent sur les voies communales et départementales en agglomération puis par le Département. Christian Soubie rappelle que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » soutiendra les communes dans la charge qui leur incombe par le biais d'un fond de concours, sachant que les communes déposeront leur propre dossier de subventionnement auprès de l'Etat. Christian Soubie souligne que le schéma directeur vélo des Coteaux bordelais a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Cœur Entre Deux Mers pour une première phase qui débutera en 2022 pour un montant estimé de travaux de 2 000 000 € HT (ensemble des maitres d'ouvrage). Christian Soubie indique que les travaux sur les voies communautaires dans les 8 communes consistent à la création de pistes cyclables uni ou bidirectionnelles, de voies vertes, de bandes cyclables, de chaussées à voie centrale banalisée, de véloroute, de quelques trottoirs partagés et de zones 30 ou de rencontre dont le montant global s'élève pour les travaux et la signalétique à 678 K€ HT. Par ailleurs il est nécessaire sur ces voies, de sécuriser 6 carrefours dont le cout moyen a été estimé à 20 K€ soit <u>120 K€ HT</u>. Enfin, la Communauté de communes amorcera l'installation de services indispensables à l'incitation au changement de pratiques (arceau, box, bornes d'entretien et de réparation ...) pour un montant estimé de <u>102 K€ HT</u>. Christian Soubie propose que dans ce cadre la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » sollicite de l'Etat un soutien par le biais de la DETR et de la DSIL pour accompagner ce projet majeur inscrit dans le CRTE sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Nature	Montant	%
Travaux	798 620,00 €	Etat / DETR 2022	150 000,00 €	16,64%
Equipement	102 692,00 €	Etat / DSIL 2022	571 050,00 €	63,36%
		Autofinancement communal	180 262,00 €	20,00%
TOTAL HT	901 312,00 €	TOTAL HT	901 312,00 €	100,00%
TVA à 20%	180 262,40 €	Préfinancement TVA	180 262,40 €	
TOTAL TTC	1 081 574,40 €	TOTAL TTC	1 081 574,40 €	

Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.

3 Délibération portant adhésion au club des villes et territoires cyclables

Le Président présente le projet de délibération. Christian Soubie indique que le Club des Villes et Territoires Cyclables a pour objet de créer une dynamique entre les Villes Françaises et d'Europe, afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

Cette dynamique s'articule autour de trois axes d'actions :

1. Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations.
2. Être l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos.
3. Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, association d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

Christian Soubie précise que la cotisation 2022 s'élève à 480.64 €

Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.

4 Délibération portant instauration du forfait mobilités durables

Le Président invite Christophe Viandon, conseiller communautaire et conseiller départemental en charge des ressources humaines à présenter le projet de délibération.

Christophe Viandon rappelle l'origine du dispositif en précisant que le « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Christophe Viandon indique que le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public. Il note qu'en pratique, le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage

Christophe Viandon précise que le montant du forfait mobilités durables est de 200 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement. Pour pouvoir bénéficier du forfait mobilités durables, l'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles (vélo personnel ou covoiturage) pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Natalie Roca demande des précisions quant aux modalités de contrôle du respect des conditions prévues pour bénéficier de la prime. Il est indiqué que la réglementation fait reposer avant tout le système sur la confiance. L'agent doit déposer une attestation sur l'honneur susceptible de faire éventuellement l'objet de vérification de l'administration

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.

5 Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021

Le Président invite les conseillers à faire état de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 Relevé des décisions de novembre à décembre 2021 à janvier 2022

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire.

	Le Conseil en prend acte.
--	---------------------------

Christophe Colinet indique qu'un planning des interventions et ateliers du conseiller numérique de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » est en cours de construction avec Marie-Jeanne Sokolovitch.

Le Président demande aux élus de lui réserver le meilleur accueil possible en commune pour le plus grand profit de nos administrés parfois éloignés du monde numérique.

La séance est levée à 20h30.

Bordereau de signature

Délibération portant approbation du procès-verbal de la
séance du 2 février 2022



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	14/04/2022	 Visa
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	14/04/2022	 Visa
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	15/04/2022	 Signature  Certificat au nom de Christian SOUBIE (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		 Archivé

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président